

Proposition tarifaire 2021

LE +

Plus d'augmentation liée à l'âge après 66 ans !

Nos tranches d'âge

Cotisations Spécial Mairies 2021

Tranches d'âge ⁽¹⁾	L'Essentiel Mairie	Confort Mairie
Cotisations mensuelles par adulte bénéficiaire (adhérent, conjoint ou concubin)		
de 16 à 35 ans	28,50 €	42,80 €
de 36 à 45 ans	33,40 €	54,30 €
de 46 à 55 ans	44,80 €	64,90 €
de 56 à 65 ans	58,70 €	81,00 €
de 66 ans et plus	72,10 €	99,00 €
Cotisations mensuelles par enfant ou ascendant à charge <i>(gratuité à partir du troisième enfant ou ascendant) ⁽²⁾</i>		
Quel que soit l'âge de l'adhérent	13,50 €	16,00 €

La cotisation annuelle MMEI Assistance est incluse dans le montant forfaitaire de la cotisation.

(1) Le changement de tranche d'âge intervient au 1er janvier de l'année civile des 36, 46, 56 et 66 ans

(2) Enfant à charge fiscalement du membre participant ou du conjoint (et assimilé) jusqu'au 31 décembre de leur 26ème anniversaire- Ascendants à charge, s'ils bénéficient du RO sur le compte du membre participant ou conjoint (et assimilé)